



**PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

LUNDI 22 JUIN 2026 - 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 19
Quorum : 10

Date de convocation : 15/06/2026
Date d'affichage : 15/06/2026

Etaient présents : M. DELCROIX Sébastien – M. HUVELLE Richard – Mme DUPIRE Agnès – M. FARHI Dany – Mme COCHARD Aurore – M. DUPONT Jérôme – Mme AVONTS Martine – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne – Mme CAUSEUR Nathalie – Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie – M. HIROUX Frédéric – M. BOMBECKE Sébastien – M. LEMBOURG Julien – M. DORMIGNY Matthias – M. BEAUVILAIN Dylan

Etaient absents excusés : Madame LEMAITRE Caroline a donné son pouvoir à Monsieur DELCROIX Sébastien

Etaient absents :

Le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur HUVELLE Richard

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le point n°5 inscrit à l'ordre du jour, ne pourra être présenté ce jour, faute d'élément.

Monsieur le Maire tient à remercier :

- Les membres bénévoles, les élus, le personnel communal et Jérôme Dupont pour l'organisation de l'exposition artistes artisans, un très bel évènement.
- Les élus pour la 1^{ère} édition du marché nocturne qui a rencontré un grand succès : un beau moment de rencontres et d'échanges.

Monsieur le Maire informe par ailleurs l'assemblée :

- qu'une convention sera signée prochainement avec Synergie qui occupera temporairement notre menuiserie (située aux ateliers). L'association, victime d'un incendie, avait en effet besoin d'une solution transitoire.
- Que la signature de la convention avec l'ADU est prévue prochainement pour les futurs projets de la commune.

Enfin, en raison des conditions météorologiques de la semaine, Monsieur le Maire a proposé aux services municipaux des horaires aménagés jusqu'au vendredi 26 juin 2026.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame LEGER Roselyne, qui propose une aide administrative bénévole à la population.

Madame LEGER Roselyne a accueilli depuis le 1^{er} janvier 41 personnes : 35 au bureau et 6 au domicile. Madame LEGER précise que le domicile est exceptionnel. Les rencontres se déroulent au foyer d'accueil.

Les rendez-vous portaient sur :

7 dossiers fiscaux – 3 dossiers CAF – 12 dossiers retraite – 4 MDPH – 5 demandes de logements en ligne – 1 démarche papier ANTS et 9 demandes diverses.

Madame LEGER exprime sa satisfaction à l'idée de servir la population et apprécie ces échanges.

Monsieur le Maire la remercie chaleureusement pour son engagement au service des habitants. C'est un service très apprécié.

Monsieur le Maire laisse maintenant la parole à Monsieur Dylan BEAUVILAIN qui a géré le projet Classe de Neige 2027.

Monsieur BEAUVILAIN informe l'assemblée des démarches entreprises pour organiser une future classe de neige. Il remercie la mairie d'Hautmont, dont l'accompagnement a permis de rassembler rapidement les informations nécessaires à la constitution du dossier.

Les documents ont été présentés lors de la réunion de la commission « Enfance-Jeunesse ».

À l'issue de cette commission, les élus se sont rendus à l'école primaire pour rencontrer la directrice et les enseignants afin de leur exposer le projet.

Cependant, l'équipe enseignante s'est déclarée défavorable à l'organisation de cette classe de neige, invoquant trop de contraintes et de responsabilités.

Il a donc été nécessaire de revoir l'ensemble des éléments pour transformer ce projet en séjour de vacances à la neige. L'objectif est désormais de proposer un séjour au ski aux enfants pendant les vacances de février (départ le dimanche soir, retour le samedi soir).

La différence de coût entre une classe de neige et un séjour de vacances est significative : ce dernier est plus onéreux. Le coût moyen par personne s'élève à 841,60 €.

La commission Enfance, Jeunesse et Vie scolaire se réunira prochainement pour finaliser ce projet (définition des modalités : âge des enfants, participation des familles, etc.).

Monsieur BEAUVILAIN indique que des aides pourront être sollicitées afin de réduire le coût global : subventions de l'APE, organisation d'événements ou recherche de sponsors.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur BEAUVILAIN pour le temps et la qualité du travail consacrés à ce dossier, ainsi que Madame COCHARD et Madame GILLOT pour leur soutien et leur efficacité.

Lecture des Décisions du Maire :

Date de la décision	Objet	Montant
17.04.2026	Contrat avec YMB Asso pour la parade lumineuse de la Mi-Carême	1645 €
17.04.2026	Contrat avec EMY DRONY pour la captation aérienne par drone des manifestations de la Mi-carême	742,50 €
11.05.2026	Renouvellement de la convention UGAP pour la mise à disposition d'un marché public par bénéficiaire et par lot, ayant pour objet la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés dans le cadre du dispositif ELEC 2028. Les prestations du marché débuteront à compter du 1 ^{er} janvier 2028.	Gratuit
18.05.2026	Signature d'un crédit relais pour le préfinancement du FCTVA dans le cadre de la rénovation de l'église avec le Crédit Mutuel	Montant financement : 200 000, 00 € Taux fixe : 3,50 % sur 2 ans Frais de dossier : 200 €
19.05.2026	Signature d'une convention avec la CAMVS de mise à disposition d'un logiciel permettant de suivre l'évolution des ressources fiscales de la Commune	Gratuit
19.05.2026	Signature d'une convention avec 30 Millions d'Amis pour mener une action de stérilisation et de puces électroniques pour 15 chats sur l'année 2026.	1650 € attribués
26.05.2026	Dépôt d'un dossier ASRDA (Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération) auprès du Conseil Départemental du Nord pour les travaux d'aménagement de la Rue de Quartes	65400 € sollicités
01.06.2026	Convention temporaire d'occupation du domaine public par Sambre Evasion : chalet occupé à la base nautique.	Redevance annuelle : 17,80 €

**Approbation du Compte-Rendu Du Conseil Municipal du 26 avril 2026 : 19 VOIX
POUR**

**1. Formation des commissions municipales - A annexer à la délibération
n°13/2026 du conseil municipal du 30 Mars 2026**

Rapporteur : Monsieur DUPONT Jérôme

Le rapporteur explique aux membres du Conseil Municipal :

- qu'un conseiller municipal souhaite intégrer la commission municipale « Fêtes, Cérémonies et vie associative ».
- qu'un conseiller municipal souhaite intégrer la commission municipale « Travaux et grands projets »

Par conséquent, il propose aux membres du Conseil Municipal de :

- Relever à 12 le plafond maximum de conseillers municipaux pouvant siéger au sein de la commission municipale « fêtes, cérémonies et vie associative »
- Relever à 9 le plafond maximum de conseillers municipaux pouvant siéger au sein de la commission municipale « travaux et grands projets »
- D'accepter la candidature de Dylan BEAUVILAIN au sein de la commission municipale « fêtes, cérémonies et vie associative »
- D'accepter la candidature de Julien LEMBOURG au sein de la commission municipale « travaux et grands projets »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Avec 19 Voix POUR,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à relever à **12** le plafond maximum de conseillers municipaux pouvant siéger au sein de la commission municipale « fêtes, cérémonies et vie associative »
- **M. BEAUVILAIN Dylan** à intégrer la commission municipale fêtes, cérémonies et vie associative qui se compose donc de :

Commission Fêtes, Cérémonies et vie associative

Nombres de Membres : 12

Président : Monsieur le Maire

Membres : Jérôme DUPONT – Sébastien BOMBECKE – Julien LEMBOURG – José COUTO – Frédéric HIROUX – Nathalie CAUSEUR – Caroline LEMAITRE – Martine AVONTS – Sylvie CHANDELIER – Roselyne LEGER – Dylan BEAUVILAIN

- Monsieur le Maire à relever à **9** le plafond maximum de conseillers municipaux pouvant siéger au sein de la commission municipale « Travaux et grands projets
- **M. LEMBOURG Julien** à intégrer la commission municipale travaux et grands projets qui se compose donc de :

Commission Travaux et grands projets

Nombres de Membres : 9

Président : Monsieur le Maire

Membres : Richard HUVELLE – Dany FARHI – Jérôme DUPONT – Dylan BEAUVILAIN – Matthias DORMIGNY – Sébastien BOMBECKE – Roselyne LEGER – Julien LEMBOURG.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS : NEANT

2. Tarifs 2026 – A annexer à la délibération 2025/22 du conseil municipal du 20 novembre 2025)

Rapporteur : Monsieur DUPONT Jérôme

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal, la création des tarifs suivants :

- Pour **la mise à disposition de JeanJean** lors des évènements festifs des autres communes

	Déplacement de moins de 30 kilomètres	Déplacement de plus de 30 kilomètres
Géant seul	200 €	400 €
Géant accompagné	500 €	700 €
Géant accompagné + musique	1 500 €	2 500 €

- Pour **les marchés nocturnes**

Emplacement de 3 mètres	10 €
-------------------------	------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Avec 19 Voix POUR,

ACCEPTE les tarifs 2026 ci-dessus pour la mise à disposition de JeanJean et pour les emplacements des marchés nocturnes

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS : Madame LEGER demande si des déplacements à l'étranger sont possibles. Monsieur DUPONT confirme, toutefois un devis sera réalisé au préalable.

3. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le service espaces verts

(en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le service espaces verts pour assurer le fleurissement, les tontes, l'entretien de la ville et la continuité du service pendant les congés annuels,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité,

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Avec 19 Voix POUR.

DECIDE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 à 6 mois (6 mois maximum pendant un même période 12 mois) en application de l'article L.332-23-2° du code précité.

A ce titre, seront créés, au maximum :

- 3 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS : NEANT

4. Attribution médaille de la Ville

Rapporteur : Monsieur DUPONT Jérôme

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences du conseil municipal en matière de distinctions honorifiques ;

VU le règlement adopté en séance du Conseil municipal du 12 juillet 1971, et notamment son article 5, qui dispose que « *Le diplôme et la médaille de la Ville de Pont-sur-Sambre*

peuvent être décernés à des personnalités ayant rendu des services éminents à la collectivité, sur une période significative (au moins cinq ans) » ;

CONSIDÉRANT que Madame MILLE épouse BOUTTEAU Andrée, par son engagement ininterrompu depuis plus de trente ans dans les cérémonies commémoratives de la Libération de Pont-sur-Sambre, a contribué de manière significative à la préservation de la mémoire collective et à la transmission des valeurs républicaines ;

CONSIDÉRANT que son action, marquée par une présence assidue et un dévouement exemplaire, répond aux critères fixés par le règlement municipal en vigueur ;

Les membres du Conseil Municipal ont voté à bulletin secret pour l'attribution de la médaille à Madame MILLE BOUTTEAU Andrée.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 18

Nombre de voix pour : 18

Nombre voix contre : 0

A l'unanimité des présents

Les membres du Conseil Municipal autorisent :

L'attribution de la médaille de la Ville de Pont-sur-Sambre à Madame MILLE épouse BOUTTEAU Andrée en reconnaissance de son engagement en faveur de la mémoire locale et de son rôle actif dans les cérémonies commémoratives.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, notamment de la remise officielle de la distinction et de la publication de la décision, *qui aura lieu lors de la commémoration du 2 septembre 2026.*

REMARQUES - OBSERVATIONS - INTERVENTIONS : NEANT

Fin de la séance : 20h00

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT modifié par l'ordonnance du 7 octobre 2021, ce procès-verbal sera publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Suivent les signatures :

Le Maire
M. DELCROIX Sébastien



Le secrétaire de séance
M. HUVELLE Richard